

Séance de lundi 28 juin 2004

# **CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE NEUCHATEL**

---

**Trente-quatrième période administrative 2004-2008**

**Année 2004-2005**

---

## **COMPOSITION DU CONSEIL GENERAL**

**Election du 6 juin 2004**

**Liste No 51 Les Verts – Ecologie et Liberté (5 élu(e)s) :** Mme et MM. Blaise Horisberger, Nicolas de Pury, Doris Angst, Christian Piguët, Bernard Junod.

**Liste No 52 Parti radical démocratique (5 élu(e)s) :** Mme et MM. Pascal Sandoz, Blaise Péquignot, Fabienne Spichiger, Daniel Domjan, Christian Boss.

**Liste No 53 Parti libéral – PPN (6 élus) :** MM. Pierre Aubert, André Obrist, Jean-Charles Authier, Philippe Ribaux, Gérald Comtesse, José Caperos.

Séance de lundi 28 juin 2004

**Liste No 54 Parti UDC (5 élu(e)s) :** Mmes et MM. Maria Angela Guyot, Marc-André Bugnon, Steven Bill, Frédéric Guyot, Anne-Frédérique Grandchamp.

**Liste No 55 Parti ouvrier et populaire (1 élu) :** M. Nicolas Pépin.

**Liste No 56 Solidarités (2 élu(e)s) :** Mme et M. Dorothee Ecklin, François Konrad.

**Liste No 58 parti socialiste (17 élu(e)s) :** Mmes et MM. Béatrice Bois, Thomas Facchinetti, Jean-Pierre Baer, Nicolas de Weck, Olivier Arni, Mario Castioni, Raymonde Wicky, Patricia de Pury, Raymond Maridor, Philippe Loup, Laurence Gauchat, Nathalie Steullet Wintgens, Jean-Marie Fauché, Anne Dominique Reinhard, Didier Rochat, Marie-France Joly, Cristina Tasco.

## **LISTE DES SUPPLEANTS**

**Liste Les Verts – Ecologie et Liberté :** Mmes et MM. Sébastien Bourquin, Charlotte Touati, Sandra Barbetti Buchs, Catherine Rohner, Jimmy Gamboni, Chloé Maquelin, Ana Feric Moruzzi, Skagit Gehringer, Marco Gabathuler, Claude Konrad.

**Liste Parti radical démocratique :** Mmes et MM. Alexandre Brodard, Jean Dessoulavy, Alain Becker, Jean-Pierre Berthonneau, Patrice Anstett, Christophe Schwarb, Roland Mäder, Katja Lehr, Pierre-Yves Sandoz, Marc Rémy, Mukhtar Hussain-Khan, Yann Gauteron, Marc-Olivier Perrudet, Pierre Huguenin-Dumittan, Laurent Delacroix, Jean-François Sandoz.

**Liste Parti libéral – PPN :** Mmes et MM. Madeleine Bubloz, Amélie Blohm Gueissaz, Jonas de Pury, Philippe Etienne, Marianne Wyss, Alain Geier, Laurent Nebel, Gary Vonlanthen.

**Liste Parti UDC :** M. Viktor Grund.

**Liste Parti ouvrier et populaire :** Mmes et MM. Martha Zurita, Jocelyn Fragnière, Jocelyne Fuligno, Jean-Philippe Hoffmann, Mauricio Rodriguez-Sahli, Etienne Broillet, Freddy Guye-Bergeret.

**Liste Solidarités :** Mmes et MM. Eliane Henry Mezil, Béatrice Droz, Magali Milone, Pascal Helle, Véronique Jaquet, Henri Vuillomenet,

Séance de lundi 28 juin 2004

Raphaël Chevalley, Catherine Reid-Hauert, David L'Epée, Hans-Peter Renk, Lorena Picchi, Catherine Lehmann-Jomini, Siho Orde.

**Liste parti démocrate chrétien neuchâtelois** : MM. François Pahud, Vincent Pahud, Jean-Luc Produit, Roger Francey.

**Liste parti socialiste** : Mmes et MM. Anne Macherel, Richard Tiépo, Isabelle Gonzalez-Demierre, Sandra Massaro, David Wintgens, Maxime Goergen, Sabri Mermer, Yves Carraux, Daniel Hofer, Mioara Novac, Hansjörg Kohler, Cyril Froidevaux.

**PROJET**

**Première séance constitutive**

**De lundi 28 juin 2004, à 18h30,  
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de M. Gérald Comtesse (lib), vice-doyen, puis de M.Christian Boss (radical), président.

Y compris le vice-doyen et le président, 41 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (popecosol), Olivier Arni (soc), Pierre Aubert (lib), Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Steven Bill (udc), Béatrice Bois (soc), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Mario Castioni (soc), Nicolas de Pury (popecosol), Patricia de Pury (soc), Nicolas de Weck (soc), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Laurence Gauchat (soc), Anne-Frédérique Grandchamp (udc), Frédéric Guyot (udc), Maria Angela Guyot (udc), Eliane Henry Mezil (popecosol), Blaise Horisberger (popecosol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popecosol), François Konrad (popecosol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), André Obrist (lib), Nicolas Pépin (popecosol), Blaise Péquignot (rad), Christian Piguët (popecosol), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier RoCHAT (soc.), Pascal Sandoz (rad), Fabienne Spichiger (rad), Nathalie Steullet Wintgens (soc), Cristina Tasco (soc), et Raymonde Wicky (soc).

Le Conseil communal était représenté par Mme Françoise Jeanneret (soc), présidente, M. Didier Burkhalter (rad), vice-président, M. Antoine Grandjean (lib), M. Daniel Perdrizat (popecosol) et Mme Valérie Garbani (soc), conseillers communaux.

## Ouverture de la séance

C'est la Présidente du Conseil communal, **Mme Françoise Jeanneret**, qui ouvre la séance, conformément aux dispositions réglementaires. Elle déclare :

- En ma qualité de présidente du Conseil communal, j'ai l'honneur de déclarer ouverte la première séance de la 34<sup>me</sup> période administrative 2004-2008. Je dépose, dès lors, sur le Bureau de la présidence du Conseil général les pièces suivantes :

1. Le procès-verbal de la nomination de 41 membres du Conseil général, établi lors de l'élection communale, du 6 juin 2004;
2. Le procès-verbal de la nomination de 5 membres du Conseil communal, établi lors de l'élection communale, du 6 juin 2004;
3. Les procès-verbaux de la Commission de répartition électorale, qui a siégé le 6 juin 2004, à l'Hôtel de Ville pour répartir les sièges attribués, en application de la représentation proportionnelle, conformément aux dispositions réglementaires;
4. La Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel, No 44, du 11 juin 2004, contenant la publication des résultats des élections communales;
5. L'arrêté du Conseil communal de ce 28 juin 2004 validant les élections communales;
6. L'arrêté proclamant élue membre du Conseil général, Mme Eliane Henry Mézil, en remplacement de Mme Dorothee Ecklin, démissionnaire.

Elle poursuit ;

- Aucune remarque n'étant formulée, vous pouvez siéger valablement. Nous invitons donc, pour cela, MM. Steven Bill et Nicolas Pépin, les plus jeunes élus de l'assemblée à prendre, provisoirement, la fonction de questeur. Nous invitons, sans quitter leur place également, Mme Laurence Gauchat et M. Olivier Arni, à fonctionner provisoirement comme secrétaire et nous invitons le vice-doyen de l'assemblée, **M. Gérald Comtesse**, à occuper provisoirement le siège de la présidence du Conseil général.

Séance de lundi 28 juin 2004

### L'allocution du vice-doyen d'âge

Après avoir pris place sur le siège présidentiel, **M. Gérald Comtesse** déclare :

- Comme le temps passe. Il y a six ans que je siége dans cette assemblée et me voici déjà propulsé au perchoir et avoir l'honneur et le plaisir, un plaisir d'autant plus apprécié qu'il est éphémère, de présider à l'ouverture de cette 34<sup>me</sup> législature du Conseil général de Neuchâtel. Et je me dis que si Mme Bois, à qui je souhaite un prompt rétablissement et moi-même sommes les aînés, décidément, ce Conseil général est très jeune, au propre comme en esprit.

Permettez-moi d'abord de vous féliciter tous de votre élection ou de votre réélection, de souhaiter une particulière bienvenue aux nouveaux qui, je l'espère, auront autant d'intérêt que les anciens à travailler dans cette enceinte. J'aurai aussi une pensée pour ceux qui ne se sont pas représentés, ceux qui n'ont pas, malgré leurs mérites, retrouvés grâce devant l'électorat. Une pensée aussi pour tous les candidats qui se sont engagés à défendre leurs idées et qui n'ont pas été élus. A l'heure où l'on constate que, dans plusieurs communes, les élections ont été tacites et que, souvent, les sièges n'ont été repourvus qu'après le 6 juin, il est heureux de voir que, dans notre ville, près de 136 candidats se sont présentés sur les listes électorales. C'est un bon signe pour le processus démocratique.

Comme le temps passe pour Neuchâtel qui traverse peut-être une période difficile, mais qui évolue d'une façon exceptionnelle. En préparant mon propos, j'ai relu les discours de mes prédécesseurs, que M. le chancelier a mis à ma disposition gracieusement et j'ai constaté qu'en 1996, à cette même place, notre ami André Calame, présent aujourd'hui, évoquait l'avenir de Neuchâtel et énumérait des projets naissants ou hypothétiques dont on parlait à l'époque. Huit ans plus tard, l'Exposition nationale a été réalisée, a duré, a fermé ses portes. Le parking du Port a ouvert les siennes, le théâtre a été construit, inauguré et il entame sa cinquième saison. Le Nouvel hôpital Pourtalès est en voie d'achèvement, alors que l'OFS est terminé et que de nombreux immeubles d'habitation voient le jour actuellement. C'est un dynamisme extraordinaire qui a de quoi nous réjouir en cette époque de morosité et de crise que nous croyons traverser. Il nous encourage à relever les défis qui nous attendent et qui pèseront sur nos débats : le complexe de la Maladière, les Jeunes-Rives, l'aménagement des Cadolles et, dans

## Séance de lundi 28 juin 2004

une vision plus lointaine, la collaboration avec les communes voisines pour en arriver à une régionalisation efficace.

Il est rare que la présidence de votre assemblée soit dévolue à un artiste. Vous comprendrez donc que je ne puisse pas ne pas parler de culture, cette culture si vivante à Neuchâtel qu'on prend trop souvent comme un bouc émissaire, qu'on se plaint à trouver trop onéreuse. J'ai été frappé d'entendre, dans les débats télévisés de la campagne électorale, que la seule fois que l'on a parlé d'argent, c'était précisément dans le débat inter culturel alors que celle-ci ne représente qu'à peine le 4 % du budget de la ville. Souvenons-nous donc que la richesse culturelle d'un lieu est primordiale et que c'est elle qui laisse le plus de traces pour l'avenir. Certes, il ne s'agit pas de soutenir aveuglément la culture du n'importe quoi, mais de considérer le travail des acteurs culturels à sa juste valeur.

Pour en terminer, je répéterai les couplets habituels sur le déroulement de nos travaux, sur notre ordre du jour surchargé et inépuisable en vous exhortant à la modération et à la brièveté de vos interventions qui seront évidemment plus nombreuses à l'avenir avec la présence, parmi nous, d'un nouveau groupe. Je vous souhaite donc une bonne législature, fructueuse, efficace et néanmoins sereine.

Après qu'il a reçu de chaleureux applaudissements, et un modeste présent de la Présidente du Conseil communal, sous la forme d'un livre, **M. Gérald Comtesse**, passe à l'examen de l'ordre du jour suivant :

1

## Nomination du Bureau du Conseil général pour l'année 2004-2005

Le vice-doyen d'âge, **M. Gérald Comtesse**, précise que les candidatures sont au nombre de sept, une pour chacun des postes du Bureau, de sorte que l'élection se fait tacitement.

Dès lors, il déclare élu tacitement, en application de l'article 57, alinéa 3 du Règlement général, le Bureau Suivant :

Président	: <b>M. Christian Boss</b> , rad.
1 <sup>er</sup> vice-président	: <b>M. Jean-Charles Authier</b> , lib.
2 <sup>me</sup> vice-présidente	: <b>Mme Doris Angst</b> , popecosol.
Secrétaire	: <b>M. Philippe Loup</b> , soc.
Secrétaire suppléant	: <b>M. Frédéric Guyot</b> , udc.
Questeurs	: <b>Mme Nathalie Steullet Wintgens</b> , soc <b>M. Raymond Maridor</b> , soc

**M. Gérald Comtesse** invite alors le président de l'assemblée, **M. Christian Boss**, à prendre place sur le siège qui lui revient et, sous les applaudissements, il lui remet un livre dédié en souvenir de cette nomination.

Le nouveau président, **M. Christian Boss**, s'installe à son tour à la place présidentielle et il déclare :

- Permettez-moi de vous remercier de votre confiance et de votre reconnaissance en m'ayant nommé, pour un an, à la présidence du Conseil général de Neuchâtel. Mes remerciements s'adressent



## Séance de lundi 28 juin 2004

également au parti radical de la ville de Neuchâtel, à ma famille, à mes amis, à mon entourage. Par la même occasion, je prends la liberté de rendre hommage à Mme Béatrice Bois pour son mandat de présidente du Conseil général durant la période 2003-2004, période qui a été marquée par la discussion et l'approbation d'une multitude d'objets importants, parfois au travers de débats nourris ou de rebondissements inattendus que Mme Bois a très bien su gérer, sans avoir dû distribuer des volées de bois vert pour remettre les pendules à l'heure. Que Mme Bois trouve, par le biais de mes propos, l'expression de ma reconnaissance pour la manière dont elle a exercé son mandat de présidente du Conseil général, soit avec compétence, brio et charme.

Monter sur le perchoir et accéder à la présidence du Conseil général, c'est un peu comme monter dans un avion pour ensuite effectuer son premier saut en parachute. Accepter de s'élever dans les airs est un choix délibéré, sachant qu'à tout instant, l'ascension peut être interrompue. Arrivé à la bonne altitude et dans la direction souhaitée, il est pratiquement trop tard pour reculer. Oser ou ne pas oser faire face au défi d'accomplir son premier saut en parachute. Celles et ceux qui ont osé leur premier saut s'en souviennent sans doute. Une fois l'avion en bonne position de largage, le temps s'arrête pour mettre à l'écart les interrogations et laisser la place à la concentration et à la maîtrise des craintes jusqu'à atteindre le point de non retour. Passer à l'acte, prendre son envol avec le désir de réussir et d'avoir l'envie de recommencer.

Ainsi, ce soir, comme lors de mon premier saut en parachute, partagé entre crainte et volonté de vaincre la difficulté, j'ai choisi de prendre mon envol dans la mission qui vient de m'être confiée. Libéré des craintes qui précèdent l'action, il me reste la responsabilité de faire de mon mieux dans un contexte à la fois nouveau et différent. En effet, nous allons entamer la 34<sup>me</sup> législature, qui ne manquera pas d'être marquée par une multitude de changements, décidés tant par nos Autorités que par les choix opérés par le peuple le 6 juin. Ces mutations donneront sans doute le ton à ce que notre Autorité exécutive entreprendra de nous proposer au service de l'intérêt général.

Je prends ici la liberté de m'arrêter un instant sur le principe de l'engagement de chacun au service de l'intérêt général. Pour cause, notre mandat d'élu consiste avant tout à prendre des décisions qui s'inscrivent dans cette logique. A contrario, nous prenons le risque d'entretenir ou de subir des dérives, voire aussi des excès de pouvoir. Notre système démocratique n'est heureusement pas conçu de sorte à permettre le renforcement des éventuelles dérives des majorités au

## Séance de lundi 28 juin 2004

pouvoir. Preuve en est, la droite majoritaire à l'échelon fédéral doit rapidement trouver d'autres voies et moyens pour trouver l'approbation du peuple. La Ville de Neuchâtel n'échappe pas à ce phénomène, sauf que c'est la gauche majoritaire qui détient les rennes du pouvoir. Comment, dès lors, sortir des impasses issues de la polarisation croissante des enjeux politiques et socio-économiques? La prospérité ne se gagne pas à coups de discours alarmistes, de pertes des acquis pour telle ou telle frange de la population. Pour, à la fois avancer et prospérer, nous devons être capables de trouver des solutions auxquelles des majorités peuvent finalement s'identifier, cela tant du point de vue du peuple que des pouvoirs politiques et économiques. La Suisse, tout comme Neuchâtel se trouvent en crise de solutions viables face à des problèmes pourtant bien réels.

Notre opulence relative nous permet trop souvent de camper sur des positions fermées sans devoir vraiment se soucier de trouver des solutions durables aux problèmes que nous devons bien, un jour ou l'autre, résoudre, bon gré mal gré. A mon sens, toute la classe politique devrait se réformer, à l'image de ce qu'elle postule elle-même pour tel ou tel aspect des valeurs et du fonctionnement de notre société. La législature 2004-2008 s'annonce difficile, tant du point de vue de l'éventail des programmes politiques que des différents partis siégeant ici que des contraintes financières et institutionnelles que nous ne saurions ignorer. Dès lors, je souhaite que nos délibérations, tout comme les objets que l'Autorité exécutive nous soumettra, soient marquées par un souci permanent de respect de l'intérêt général de l'ensemble de la population de notre commune; cela, avec pour objectif de toujours trouver des solutions permettant de progresser et de prospérer et non pas de stagner en provoquant ou en entretenant des situations de polarisation. Dès lors, je vous invite à méditer quelque peu, durant les prochaines vacances d'été, sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour assurer un déroulement constructif et efficace de nos délibérations mais aussi pour générer des décisions répondant d'abord aux besoins du peuple et ensuite aux prérogatives du pouvoir politique qui, il convient de le rappeler ici, n'a été élu qu'à raison d'un taux de participation inférieur à 35 %. Partant, je ne saurais conclure mon allocution sans souhaiter la bienvenue au Conseil général aux représentants de l'Union démocratique du centre, dernier arrivé des partis représentés au Conseil général. Aussi, j'imagine que ses représentants sauront sans aucun doute, maîtriser rapidement les usages et règles de fonctionnement de notre Autorité législative. Par la même occasion, je souhaite également la bienvenue à tous les autres nouveaux membres du Législatif et de

## Séance de lundi 28 juin 2004

l'Exécutif. La liste des nouveaux arrivés est trop longue pour qu'il me soit possible de féliciter chacune et chacun de manière personnelle.

Néanmoins, je souhaite que chaque nouvel élu, tout comme chaque membre réélu, ne cesse de se souvenir, dans ses interventions, pour quelle fonction il ou elle a été élu-e. J'ose également espérer que les nouvelles élues et les nouveaux élus se sentiront rapidement à l'aise dans l'accomplissement de leur mandat. Au-delà qu'un allègement suggéré en campagne des règles vestimentaires ne semble pas, pour les uns, faire partie de la normalité des choses, il apparaît que les membres de notre Conseil général n'ont pas réussi à s'exprimer unanimement en faveur d'une assermentation des membres des Autorités de notre commune. Dont acte.

Personnellement, j'eus trouvé que la tenue d'une cérémonie d'assermentation des membres de nos Autorités était une bonne chose, marquant ainsi un signe clair et tangible envers le peuple qui nous a élu mais aussi envers tous les employés de la Ville de Neuchâtel, notamment envers celles et ceux qui doivent être assermentés pour être en mesure d'exercer leur profession ou leur fonction. Que l'on se souvienne du choix opéré ce soir lorsque l'on nous reprochera un manque de crédibilité des autorités politiques. Au passage, j'aimerais faire un petit retour en arrière sur la séance constitutive de nos Autorités du 5 juin 2000. A cette époque, s'agissant de l'élection du Conseil communal, M. Daniel Perdrizat s'exprimant en qualité de conseiller général, remettait notamment en cause les règles d'élection du Conseil communal, tout en affichant la mauvaise humeur de son groupe politique contre le parti libéral qui proposait l'élection tacite de M. Antoine Grandjean, cela en proclamant : "C'est la raison pour laquelle j'invite tous les membres du groupe pepecosol à joindre le geste à la parole en quittant provisoirement la salle". Ironie du sort, ce soir, tant M. Antoine Grandjean que M. Daniel Perdrizat, tous les deux élus par le peuple, siègent ici au sein du Conseil communal. Aussi, j'ose espérer que M. Perdrizat sait qu'il fait désormais partie de l'Autorité exécutive, dont la mission première est de travailler en tant que collègue au service de l'intérêt général.

Enfin, je ne saurais terminer mon discours sans adresser les sincères félicitations et les meilleurs vœux de succès de tous les membres du Conseil général à Mme Françoise Jeanneret qui, depuis quelques heures, est désormais présidente de la Ville de Neuchâtel pour les 12 mois à venir. Chaque jour étant bon pour quelque chose de nouveau, je me plie désormais pour un an aux aléas de vos délibérations, cela en

Séance de lundi 28 juin 2004

osant espérer que nos débats se dérouleront toujours dans la sérénité et le respect du règlement. Last but not least, j'espère également que nos ordres du jour retrouveront rapidement, grâce à votre bienveillance, une échelle plus humaine.

**M. Daniel Domjan**, président du groupe radical, déclare :

- Comme de coutume, nous avons le plaisir d'accueillir M. Boss comme président et nous avons aussi l'occasion de vous accueillir, autorités communales, la presse, la chancellerie et les collaborateurs de la technique à une petite réception qui aura lieu en son honneur. C'est au restaurant de l'Arrosée que nous vous invitons à cette petite agape. Une petite précision pour le déplacement. Hormis la marche que je vous conseille vivement, c'est au maximum à 12 minutes, il est aussi possible de s'y rendre en voiture. N'allez pas au parking des urgences de l'hôpital mais à gauche de la rampe des urgences un grand parking a été réservé pour les inconditionnels de l'automobile. Quant à moi, j'ai environ 8 places dans un petit bus, parké devant le Théâtre, pour les personnes souffrant peut-être de cors aux pieds....

## LECTURE DE PIECES

Le président, **M. Christian Boss**, passe alors au chapitre de la lecture de pièces. Il évoque notamment :

1 ) Le président donne connaissance de la lettre de démission du Conseil général de Mme Dorothee Ecklin. Il prend acte de la nomination, pour la remplacer, de Mme Eliane Henry Mézil, première suppléante de la liste Solidarités, avec effet immédiat. Il souhaite à l'intéressée une cordiale bienvenue, sous les applaudissements de l'assemblée.

2 ) La copie de la lettre/pétition, émanant de Mme Elena Rossi, de juin 2004, munie, sous réserve de vérification, de 1269 signatures, intitulée "Non à la fermeture du bureau de poste de La Coudre!", et adressée, le 16 juin, à M. Christian Gurtener, chargé de réorganisation auprès de la direction de la Poste, réseau postal et vente, région nord-ouest, à Fribourg.

Le président souligne :

- Cet objet sera traité conformément aux dispositions réglementaires.

3 ) Le dépôt d'une résolution urgente, avec développement, du 28 juin, de Mme Patricia de Pury et consorts, "s'opposant à la fermeture des bureaux de poste en ville de Neuchâtel".

**M. Christian Boss** constate :

- Cet objet ne figure pas à l'ordre du jour. Le règlement précise qu'un projet de résolution doit être déposé au moins 10 jours avant la séance pour être inscrit à l'ordre du jour de celle-ci. Dès lors, il sera porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 6 septembre.

**M. Philippe Loup** intervient alors :

- Notre règlement déclare effectivement cela, mais nous nous trouvons dans une situation un peu particulière. Nous avons effectivement eu un changement des Autorités. Nous installons ces autorités aujourd'hui. Il y a eu une interruption politique du Conseil général durant presque deux mois et il se trouve que, dans cet agenda très chargé des élections, le 18 ou le 19 juin, la presse locale nous a mis au courant, nous, groupes politiques, des volontés de la Poste de fermer deux bureaux, d'en transformer deux autres et d'en diminuer les capacités en temps d'un cinquième. Il nous apparaît que, si nous nous réunissons ce soir, c'est bien sûr pour installer les nouvelles Autorités, c'est pour honorer un nouveau président du Conseil général, c'est aussi grâce à l'hospitalité du groupe radical que nous pourrons faire un peu bombance, mais c'est aussi, et surtout, pour déjà nous occuper des affaires de cette ville. Et des affaires qui intéressent au premier chef la population. Dans ce cas, nous y sommes puisqu'il s'agit de bureaux de poste. Il m'apparaît et j'espère que le groupe socialiste ne sera pas le seul à le croire, que l'urgence peut être demandée car, à la lecture de cet article de presse, nous voyons que les décisions sont prises, qu'elles prendront effet à très court terme, au début août ou à la fin de juillet. Nous sommes dans un délai de quelques semaines et la prochaine fois que nous allons nous réunir où, réglementairement, cette résolution serait traitée, ce sera le 6 septembre. Ce sera comme la grêle après les vendanges et je crois que c'est peu habituel, mais c'est nécessaire, indispensable et c'est justement travailler pour l'intérêt général, comme l'a dit très justement notre nouveau président du Conseil général. C'est pour cela que le groupe socialiste demande l'urgence pour cette résolution.

**M. Nicolas de Pury** intervient :

- Je demande la lecture de la copie de lettre-pétition du 16 juin 2004 adressée à la Poste, au Conseil communal et au Conseil général.

Le président, **M. Christian Boss**, lit la lettre. Il déclare :

- "Nous vous transmettons une copie de notre pétition que nous avons envoyée, le 16 juin, dernier, à M. Christian Gurtner, chargé de la réorganisation auprès de la direction de la Poste, réseau postal et vente, région nord-ouest, à Fribourg. Pas moins de 1269 signatures ont été rassemblées, et ceci en à peine 15 jours. Vous pourrez constater que l'immense majorité des pétitionnaires habitent le quartier ou y travaillent. L'émotion est grande pour beaucoup d'entre nous à l'idée que nous risquons de voir fermer tout ou partie de ce lieu, avec une diminution très nette d'un certain nombre de prestations qui représentent bien plus qu'une simple activité postale. A Neuchâtel, La Coudre et son bureau de poste, forment un lieu d'échange et de rencontre qui contribue à donner vie à l'ensemble du quartier. Nous allons fêter, en 2004, le 75<sup>me</sup> anniversaire de la fusion de la commune de La Coudre avec la Ville de Neuchâtel. Depuis lors, pour un bon nombre de Coudriers, le sentiment d'appartenir à un village plutôt qu'à un simple quartier d'une ville, ne s'est jamais démenti. Les signataires s'opposent fermement à toute idée de fermeture ou baisse de prestations du bureau de poste de La Coudre. Même si, pour l'instant, le bureau de poste de La Coudre reste ouvert, selon le communiqué de presse de la Poste, du 18 juin dernier, c'est une réelle baisse des prestations qui est envisagée. Vu les circonstances, nous demandons instamment au Conseil général de Neuchâtel de traiter notre pétition en urgence et de requérir du Conseil communal qu'il réagisse fermement vis-à-vis de la direction de la Poste et qu'il s'oppose aux réductions de prestations annoncées. Nous regrettons vivement le manque de transparence et surtout d'information de la part des Autorités de la ville, qui n'ont pas, à ce jour, consulté de manière significative les habitants de notre quartier. Ce ne sont que des rumeurs de plus en plus insistantes qui nous ont fait réagir. En espérant cette fois être mieux entendus, nous vous prions d'agréer...." (Salutations).

**M. Blaise Horisberger** souligne :

- C'était juste pour associer le groupe popecosol à la demande formulée par le président du groupe socialiste concernant le traitement en urgence de la résolution.

**M. Daniel Domjan** ajoute :

- Si je puis tout à fait comprendre l'émotion vive qui a motivé le groupe socialiste à déposer cette résolution, je crois aussi qu'il faut commencer cette législature en respectant les règles qui sont données. Je pense qu'une raison d'urgence doit être déposée 10 jours avant. Après seulement nous pouvons demander l'urgence. De plus, je ne pense pas qu'une résolution soit la meilleure voie que nous pourrions choisir, en tant que Conseil général, pour influencer peut-être des décisions qui, il est vrai, peuvent émouvoir la population. Je propose donc, pour être clair et faire du travail correct, d'attendre de la mettre à l'ordre du jour de la séance du 6 septembre. Ainsi les groupes pourraient lire cette résolution à tête reposée et pouvoir vraiment porter un jugement sur le texte qui nous est proposé. Il n'est pas possible, en 24 heures, de se positionner aussi clairement. Je crois que si nous voulons bien fonctionner, respectons aussi le temps de nous positionner clairement. Les résolutions sont un acte politique important et je ne voudrais pas l'entreprendre à la légère. Je propose donc de respecter le règlement et de mettre cette résolution à l'ordre du jour du 6 septembre.

**M. Philippe Ribaux** déclare :

- Permettez-moi d'exprimer ici l'étonnement du groupe libéral et c'est une litote. Cette demande est-elle réglementaire ou non? La question s'arrête là. J'ai crû comprendre, et si je me réfère au règlement c'est bien ce que j'y lis, qu'il y a un délai. Je ne vois pas comment nous pourrions déroger au règlement? J'attends, là aussi, l'avis du Conseil communal avant de continuer cette discussion. J'espère que nous aurons une réponse claire.

**M. Mario Castioni** précise :

- J'espère que notre règlement général est clair et je vais donner la réponse attendue par le groupe libéral. A l'article 28, alinéa 2, il est dit "Sous réserve des cas d'urgence admis par le Conseil, il faut toujours que le Conseil se prononce, un objet ne peut être inscrit à l'ordre du jour que si le délai fixé ci-après pour sa présentation a été régulièrement respecté". C'est donc parfaitement réglementaire que de décréter l'urgence dans cette assemblée et de décider, vu l'importance de la question, de traiter plus rapidement un objet qui ne saurait attendre le mois de septembre et la fermeture effective d'un certain nombre de bureaux pour être traité en ces lieux.

**M. Philippe Ribaux** relève :

- Dans ce cas, j'aimerais informer non seulement mes collègues du Conseil général, mais également la presse, de la manière dont j'ai appris l'existence de cette résolution. C'était tout à fait par hasard, mais par un véritable hasard, dimanche matin, place du Port, en discutant avec l'ancien conseiller communal, M. Augsburger, qui m'a appris, à ma grande surprise, qu'une résolution inter-partis allait être déposée et éventuellement discutée lundi au sujet de la fermeture des bureaux de poste.

Je n'en savais pas plus. J'ai approché M. Baer qui m'a dit qu'il y avait quelque chose de prêt. Vous rectifierez si ce n'est pas le cas. Il m'a ensuite fait savoir que c'était Mme de Pury qui avait préparé quelque chose. Il m'a tendu son téléphone mobile, j'ai appelé Mme de Pury, que j'ai eu l'après-midi au téléphone, et qui m'a fait savoir qu'elle allait me transmettre le texte de cette résolution. Je lui ai demandé de me le transmettre par fax, à mon domicile, pour le dimanche après-midi, afin de savoir au moins de quoi il retournait. Elle n'a pas pu me le transmettre par fax. Je l'ai découverte ce matin, sur mon PC, au travail. Je l'ai donc transmise à mes collègues, mais nous ne pouvons pas travailler dans ces conditions. C'est inadmissible et si la majorité de ce Conseil fait passer l'urgence, je suis désolé, c'est un coup bas contre la démocratie, c'est un coup de force honteux.

**Mme Maria-Angela Guyot** déclare :

- Mme de Pury nous a contacté par mail concernant cette résolution. Je ne veux pas revenir sur les problèmes du règlement. Il est vrai qu'en cas d'urgence, le Conseil général peut accepter de l'inscrire à l'ordre du jour. Ma question est la suivante : c'est désolant de constater que des personnes vont perdre leur emploi, c'est clair mais ce n'est pas depuis deux semaines que nous savons que la Poste restructure. Il fallait être vraiment naïf de penser que le canton de Neuchâtel et notre commune allaient passer à côté de cette restructuration, première chose.

La deuxième chose, même si la résolution a une portée politique importante, les citoyens seront soutenus par une éventuelle adoption de cette résolution, que va-t-on faire pour ces personnes? Je crois qu'il s'agit d'un domaine privé et, mis à part notre soutien à ces personnes qui vont perdre leur emploi, et encore faut-il savoir si elles vont le perdre, (il s'agit de 6,8 postes). D'après les renseignements que j'ai obtenus à Berne, cela concerne des personnes qui iront à la retraite anticipée et les



autres pourront retrouver un autre emploi. Alors qu'allons-nous faire avec les deniers publics? Pour quel effet allons-nous passer du temps?

Le président, **M. Christian Boss** déclare :

- Avant de passer la parole à d'autres orateurs dans cette salle, j'aimerais reprendre le règlement. Je suis allé un peu plus loin que M. Castioni car je suis arrivé à l'article 40. Dès l'article 39, on parle des résolutions. Je vous lis la teneur de l'article 40 : "le projet de résolution doit être déposé à la chancellerie, par écrit, daté et signé, dix jours avant une séance, pour pouvoir être inscrit à l'ordre du jour de celle-ci". Dès lors, si nous voulons respecter le règlement, nous devons voter pour savoir si cet objet doit oui ou non être inscrit à l'ordre du jour. Je poursuis, article 40, deuxième alinéa : "S'il est inscrit à l'ordre du jour, il est développé par un des signataires et discuté immédiatement. La résolution est acceptée si elle réunit les deux tiers au moins des voix des membres présents dans la salle. Avant le vote, le président rappelle l'exigence de cette majorité qualifiée et la fait calculer". Dès lors que j'ai déjà annoncé, je propose de passer au vote de la question de l'inscription de cet objet à l'ordre du jour.

**M. Nicolas de Weck** souligne :

- Il y a une question de procédure. En bonne technique législative, il y a des règles qui régissent les débats, objet des délibérations. Il s'agit des articles 27 à 28. Ces articles ont une portée qui s'étend ensuite sur tous les objets de l'ordre du jour. L'article 28, alinéa 2, qui a trait à l'urgence, s'applique également au problème des résolutions. Notre Conseil a ici une seule question à se poser, c'est de savoir si oui ou non, nous sommes face à une urgence? Alors, selon l'expérience des choses et la manière dont la Poste restructure, ce qui est fermé est fermé, complètement fermé et ne se rouvre pas, tandis que ce qui n'est pas encore fermé peut être sauvé. Dès lors, il y a une urgence concrète à maintenant se demander si on discute de cela. Il ne s'agit pas d'un coup d'état, il s'agit du fonctionnement d'un législatif de milice qui se débrouille comme il le peut. Si les gens ne l'ont pas reçue assez vite, ils font en sorte qu'on traite vraiment les vrais problèmes sans se réfugier dans des problèmes de procédure. Je répète que le problème est de savoir si c'est urgent ou non. C'est sur cela que nous devons voter.

**M. Philippe Ribaux** intervient :

- Dans ce cas, je voudrais que chacun des membres de mon groupe dispose de ce texte. Tous ne l'ont pas et tous ne l'ont pas reçu.

**M. Daniel Domjan** ajoute :

- Je trouve un peu dommage qu'on démarre sur les chapeaux de roue en début de législature. Je pense que le but, et je crois que nous sommes tous d'accord, c'est que nous sommes préoccupés par les fermetures des bureaux de poste. Nous voulons faire quelque chose. Nous sommes encore tous bien d'accord. Nous ne sommes pas d'accord sur la procédure. La résolution réclame l'approbation des deux tiers des personnes. Je ne suis pas sûr que, dans la situation actuelle, elle passe. Je propose ici, une fois, que nous travaillons ensemble et non pas les uns contre les autres, que nous laissons ce sujet pour le 6 septembre, ce sera toujours assez tôt. Je suis en effet convaincu que, pendant ces deux mois, il ne va rien se passer du tout, que nous ayons pris position ou non. Par contre, nous pourrions prendre position de manière plus claire avec autre chose qu'une résolution peut-être mais montrer aussi que le Conseil général de cette ville n'est pas content du tout et veut agir. Mais, excusez-moi, vous faites ici de la petite politique. Je ne suis pas d'accord avec cette manière de faire et je trouverais dommage que nous continuions ainsi. Je vous propose simplement de reporter en septembre. Les têtes seront reposées, nous aurons eu des vacances, le soleil et nous aurons peut-être l'esprit plus clair pour faire un débat correct.

**M. Philippe Loup** déclare :

- Nous avons entendu qu'il y a deux pétitions qui ont déjà circulé pour deux offices postaux concernés, le Mail et La Coudre. Je pense qu'entre les deux pétitions, cela doit faire 3'500 personnes qui ont trouvé que c'était une situation qui nécessitait l'urgence. Il semblerait que la majorité des deux tiers des 41 que nous sommes ne pense pas ainsi, c'est dommage. Alors, nous ne chercherons pas à avoir un affrontement sur ce sujet car c'est plutôt faire avancer ce thème, de façon à ce que la Poste n'aille pas aussi loin qu'elle semble en donner l'impression. Nous voudrions avoir vraiment l'assurance que le 6 septembre cette résolution sera à l'ordre du jour et que nous pourrions la traiter en urgence, c'est-à-dire en premier lieu dans l'ordre du jour du 6 septembre.

**M. Blaise Horisberger** ajoute :

- Je pensais qu'il y aurait eu au moins la possibilité de vous demander de donner lecture de cette résolution, de façon à ce que nous soyons ici tous informés de son contenu. Il me semble effectivement que la question n'est pas seulement la question d'un certain nombre d'employés de la Poste susceptibles de perdre leur emploi, mais la question des services postaux mis à la disposition de la population de la ville de Neuchâtel. Cela concerne donc bien plus que 6,8 personnes mais des milliers de personnes. Nous venons de faire l'expérience qu'une autre Autorité communale a laissé s'écouler des échéances avec la possibilité de s'opposer ou de recourir par rapport à une décision de la Poste. Ne pas demander l'urgence et ne pas traiter cette résolution en urgence serait, à notre tour, une occasion manquée et je refuse de prendre le risque d'attendre jusqu'au 6 septembre et de voir, le cas échéant, des restructurations au sein des bureaux de poste de la commune de Neuchâtel pendant l'intervalle et pendant l'été. Je crois que nous serions vraiment très confus et honteux de nous retrouver, le 6 septembre, avec déjà des prestations supprimées, déjà des bureaux de poste fermés et avec une résolution qui n'aurait, à ce moment, plus sa raison d'être. J'aimerais prier notre président de donner lecture de cette résolution et, je crois que cela ne nous engage pas sur le fond. Il nous restera, en ayant pris connaissance de la résolution, à décider du bien fondé non de cette résolution et de son urgence mais je crois que nous pouvons quand même faire ce pas, car urgence il y a.

**M. Philippe Ribaux** précise :

- Si on veut discuter de l'urgence, nous exigeons un texte écrit. Nous ne nous contenterons pas d'une lecture. C'est une chose, mais nous ne travaillons pas ainsi sur le bord d'une table de bistrot entre deux cafés. Deuxièmement, nous serions aussi curieux de connaître l'avis du Conseil communal à ce sujet. Je rappellerai que certains de ses membres étaient déjà au Conseil communal au début de cette année et qu'ils ont certainement eu des discussions avec la Poste à ce sujet. Ils ont certainement aussi un avis sur cette urgence.

**M. Pierre Aubert** déclare :

- Je peux faire des photocopies de cette résolution. Je propose que nous passions à l'examen des commissions pendant que ceux qui veulent lire la résolution la lisent. Nous avancerions ainsi dans notre ordre du jour car nous ne commençons pas très bien nos affaires.

**Mme Françoise Jeanneret**, Présidente du Conseil communal, déclare :

- Le Conseil communal n'a pas débattu de ce projet de résolution puisqu'il ne l'a pas reçue à temps pour le faire lors de sa séance de ce matin. Nous l'avons reçue en version définitive par messagerie, vers 16 heures. A 17h ou 17h30, la première signataire de la résolution m'a informée par téléphone qu'elle ne reviendrait pas sur l'information qu'elle avait reçue de la chancellerie vendredi qui rappelait l'article du règlement général s'agissant du délai pour le dépôt et l'inscription à l'ordre du jour d'une résolution. Elle a donc été informée de ce délai vendredi. Aujourd'hui, elle m'a informé que l'urgence ne serait pas demandée puisque cette résolution serait mentionnée au chapitre de la lecture de pièces et que cela figurerait à l'ordre du jour de la séance du mois de septembre. Dès lors, sur cette base, le Conseil communal n'a pas pris position au sujet de cette résolution. Le Conseil général est maître de son ordre du jour. Il peut décider de débattre, d'adopter ou non une résolution sans connaître l'avis du Conseil communal à ce sujet.

**M. Philippe Ribaux** souligne :

- Ce n'est pas cela que nous voulons entendre. Nous voulons connaître votre appréciation sur l'urgence générale qu'il y a à agir face au dessein éventuel de la Poste, dont vous devez avoir quelque idée, je suppose.

Le président, **M. Christian Boss**, déclare :

- La présidente du Conseil communal ne souhaite pas prendre la parole.

Pour bien démarrer, je crois que nous avons bien démarré! Je vous félicite, c'est excellent. Je m'étais habitué aux petites surprises que nous servions à Mme Bois, voilà qui est fait. Je vous fais une proposition car c'est un combat de coqs et il faut se poser la question du bon sens. Ce 6 septembre y aura-t-il encore lieu? Ce n'est qu'une résolution, donnons-lui une chance. Alors sans entrer dans un combat d'interprétation des dispositions réglementaires prévues aux articles 27, 28 et 40, en combinant les deux, je vous propose de passer aux chapitres "élections et nominations". Ensuite, une fois que nous aurons épluché l'ordre du jour, nous pourrions toujours reprendre cette résolution et procéder, le cas échéant, à son développement. Dans l'intervalle cela permettra à la chancellerie de procéder à la duplication du document. Je suis désolé, si cette proposition ne vous convient, je passe au vote et je vais appliquer l'article 40.

Séance de lundi 28 juin 2004

Comme il n'y a pas d'opposition à cette proposition, le président passe à la suite de l'ordre du jour.

## 2

# Nomination de la Commission financière pour l'année 2004-2005

**M. Philippe Loup** déclare :

- Ce n'est pas pour rajouter des noms à la liste. Simplement, tous les présidents de groupe ont reçu, de la part de la chancellerie, une répartition du nombre de sièges pour chaque parti dans les différentes commissions. Vous avez constaté que la répartition se fait par apparentement, lorsqu'il y a apparentement, un apparentement A et un apparentement B et l'UDC qui est sans apparentement et qui se trouve seul. Au sein de l'apparentement B, qui est celui de gauche, la chancellerie a organisé la répartition des sièges en fonction de la valeur et du poids relatif des différents partis. Le groupe socialiste a la volonté de donner plus d'ampleur à cette gauche plurielle et de faire une répartition interne, non pas selon les partis, comme la chancellerie l'a proposé, mais selon la force respective, d'une part d'un côté de la liste socialiste et, de l'autre côté, du sous-apparentement popecosol, qui permet justement d'élargir un peu l'éventail des représentants de gauche au sein des différentes commissions. Cela a quelques conséquences pour les commissions ayant 8 ou 9 membres et c'est pour cela que le nombre que vous avez sur la feuille et la répartition qui a été proposée par la chancellerie n'est pas semblable. C'est une volonté du groupe socialiste pour cette période administrative de 4 ans, 2004-2008.

Avant de procéder à la nomination des membres des diverses commissions, **le président** a constaté que les divers groupes avaient fait des propositions. Il demande à l'assemblée si d'autres propositions sont avancées. Comme ce n'est pas le cas et que personne ne sollicite la parole, il précise que toutes les nominations se feront tacitement en application de l'article 57/3 du Règlement général.

Séance de lundi 28 juin 2004

(15 membres : 6 socialistes, 3 popecsol, 2 libéraux, 2 radicaux, 2 udc)

Mmes et MM. Oliver Arni, Raymond Maridor, Jean-Pierre Baer, Nicolas de Weck, Philippe Loup et Patricia de Pury, (soc).

Nicolas Pépin, Eliane Henry Mezil et Christian Piguët, (popecosol).

Jean-Charles Authier et Philippe Ribaux, (lib).

Blaise Péquignot et Fabienne Spichiger, (rad).

Anne-Frédérique Grandchamp et Marc-André Bugnon, (udc).

### 3

## **Nomination de la Commission consultative des naturalisations et des agrégations pour la période administrative 2004-2008**

(7 membres : 3 socialistes, 1 popecosol, 1 libéral, 1 radical, 1 udc)

Mmes et MM. Béatrice Bois, Cristina Tasco et Olivier Arni, (soc).

Doris Angst, (popecosol).

André Obrist (lib).

Fabienne Spichiger, (rad).

Steven Bill, (udc).

## 4

### **Nomination de la Commission du plan d'alignement pour la période administrative 2004-2008**

(7 membres : 3 socialistes, 1 popecosol, 1 libéral, 1 radical, 1 udc)

Mmes et MM. Nathalie Steullet Wintgens, Raymonde Wicky, Marie-France Joly, (soc).  
Bernard Junod, (popecosol).  
José Caperos, (lib).  
Daniel Domjan, (rad).  
Frédéric Guyot, (udc).

## 5

### **Nomination de la Commission scolaire pour la période administrative 2004-2008**

(15 membres : 6 socialistes, 3 popecosol, 2 libéraux, 2 radicaux, 2 udc)

Mmes et MM. Anne-Dominique Reinhard, Carmen Navarro, Gérard Perrin, Béchir Hammami, Patricia de Pury, Sandra Massaro, (soc).  
Aline Bandelier, Carol Gehringer, Catherine Loetscher, (popecosol).  
Amélie Blohm Gueissaz, Philippe Etienne, (lib).  
Jean-François Sandoz, Christophe Schwarb, (rad).  
Anne-Frédérique Grandchamp, Marc-André Bugnon, (udc).



**6**

**Nomination de la Commission du Lycée  
Jean-Piaget pour la période administrative  
2004-2008**

(21 membres, dont 12 nommés par le Conseil général : 5 socialistes,  
3 popecosol, 2 libéraux, 1 radical, 1 udc)

Mmes et MM. Françoise Bauer-Landry, Philippe Loup, Didier Rochat,  
Nicolas de Weck, Isabelle Gonzalez-Demierre, (soc).  
Janine Torreblanca, Bernard Junod, François Konrad, (popecosol).  
Jonas de Pury, Alain Geier, (lib).  
Alexandre Brodard, (rad).  
Maria-Angela Guyot, (udc).

## **Nomination de la Commission de l'enseignement professionnel pour la période administrative 2004-2008**

(21 membres, dont 15 nommés par le Conseil général : 6 socialistes,  
3 popecosol, 2 libéraux, 2 radicaux, 2 udc)

Mmes et MM. Elif Atila, Yves Carraux, Thomas Facchinetti, Marie-France Joly, Nicole Vauthier, David Wintgens, (soc).  
Daniel Perdrizat, Sonia Borel, Jocelyn Fragnière, (popecosol).  
Gérald Comtesse, Claude Donzé, (lib).  
Yann Gauteron, Odile Tissot-Daguette, (rad).  
Steven Bill, Frédéric Guyot, (udc).

## 8a

### **Nomination du Conseil intercommunal de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel pour la période administrative 2004-2008**

(10 membres : 4 socialistes, 2 popecosol, 2 libéraux, 1 radical, 1 udc)

Mmes et MM. Mioara Novac, Cristina Tasco, Daniel Veuve, Henri Wetli, (soc).

Ana Feric, Jocelyn Fragnière, (popecosol).

Marianne Wyss, Gérald Comtesse, (lib).

Pierre-Yves Sandoz, (rad).

Maria-Angela Guyot, (udc).

## 8b

### **Nomination du Comité scolaire de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel pour la période administrative 2004-2008**

(5 membres : 3 socialistes, 1 popecosol, 1 libéral)

Mmes et MM. Annick Delay Baer, Raymonde Wicky, Isabelle Gonzalez-Demierre, (soc).

Le membre représentant le groupe popecosol a été désigné ultérieurement (NDLR : M. Daniel Perdrizat, finalement désigné en date du 10 juillet 2004).

Amélie Blohm Gueissaz, (lib).

**9**

**Nomination de la Commission d'urbanisme  
pour la période administrative 2004-2008**

(11 membres dont 5 nommés par le Conseil général : 3 socialistes,  
1 popecosol, 1 libéral)

Mmes et MM. Pierrette Erard, Philippe Loup, Walter Herzberg, (soc).  
Jimmy Gamboni, (popecosol).  
Jean Berthoud, (lib).

# 10

## **Nomination du Conseil intercommunal du syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral pour la période administrative 2004-2008**

(5 membres, dont 4 nommés par le Conseil général : 2 socialistes,  
1 popecosol, 1 libéral)

Mmes et MM. Michel Perriraz, Yves Carraux, (soc).  
Valentino Vanoli, (popecosol).  
André Obrist, (lib).

# 11

## **Nomination du Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois pour la période administrative 2004-2008**

(2 membres dont 1 nommé par le Conseil général : 1 socialiste)

Mme Pamela Loup, (soc).

# 12

## **Nomination du Conseil intercommunal du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel pour la période administrative 2004-2008**

(9 membres, dont 8 nommés par le Conseil général, 3 socialistes,  
2 popecosol, 1 libéral, 1 radical, 1 udc)

Mmes et MM. Pierrette Erard, Cristina Tasco, Hans-Jörg Kohler, (soc).  
Bernard Simond, Eliane Henry Mezil, (popecosol).  
Jonas de Pury, (lib).  
Antoine Wildhaber, (rad).  
Maria-Angela Guyot, (udc).

## 13

### **Nomination du Conseil de fondation de la Fondation "L'enfant, c'est la vie" pour la période administrative 2004-2008**

(4 membres : 1 socialiste, 1 pepecosol, 1libéral, 1 radical)

Le président, **M. Christian Boss**, déclare :

- L'arrêté du Conseil général qui concerne cet objet précise qu'il y a lieu de nommer au moins 4 membres. Les statuts de la Fondation précisent que c'est 4 membres **au moins** et qu'à l'époque, ceci correspondait à la répartition des groupes au Conseil général. Dès lors que nous sommes désormais 5 groupes dans cet hémicycle, la Fondation, par la voix de son président, a clairement dit que le principe même d'avoir une représentation de chaque parti au sein de cette Fondation était l'objectif à poursuivre. Partant, si ce n'est pas contesté, il y aurait deux choses à faire. D'abord, au sein du groupe socialiste, qui aurait 2 représentants, de réduire à un représentant et pour les groupes radical et udc de proposer chacun une personne.

**M. Philippe Loup**, président du groupe socialiste, déclare :

- A propos de la proposition que vous venez de faire d'augmenter la représentation, qui passe de 4 à 5 membres, nous serions plutôt d'avis de passer de 4 à 6 membres, à savoir qu'il y ait un membre par groupe et 2 pour le groupe socialiste.



Le président souligne :

-J'aimerais rappeler que nous pourrions nous en tenir à la proposition du respect du minimum ce qui fait qu'il y aurait une exclusion au niveau de certains groupes. Le principe proposait de passer de 4 à 5 en ayant une représentation de chaque groupe, une représentation équitable, est un peu contraire à la proposition de M. Loup.

**M. Blaise Horisberger** intervient :

- Je tiens à ce que la question soit traitée une fois pour toutes et que vous mentionniez bien les groupes lorsqu'il s'agit des groupes et les partis lorsqu'il s'agit des partis. Je demanderai par ailleurs que, dans les documents produits par la chancellerie, cette question soit également traitée de façon claire et univoque dans tous les cas.

Le président, **M. Christian Boss**, précise :

- Je vais vous apporter les précisions qui s'imposent avec, d'abord le statut de la maison d'enfants de Belmont et du foyer de Geode. Il s'agissait d'un arrêté du Conseil général pris le 6 novembre 1995. A son article 2bis, il disait : "Le Conseil de Fondation comprendra au moins 4 membres du Conseil général désignés par ce dernier". Si je me réfère aux dispositions relatives au Conseil de Fondation il est dit que ce conseil est composé d'au moins 15 membres nommés pour 4 ans par le Conseil d'Etat neuchâtelois. "Il comprend au moins 1 membre proposé par le Conseil communal de Neuchâtel, 1 membre proposé par le quartier général national de l'Armée du Salut, à Berne, des représentants des autorités communales dans les communes desquelles sont implantées les unités de la fondation". Je souhaite que nous ne recommencions pas les guerres de religion qui ont débuté à propos du sujet de la Poste. J'en appelle au bon sens et la proposition me paraît être raisonnable si nous disons qu'il y a un représentant par groupe. Rien ne sert de multiplier les présences au sein de ce Conseil mais si vraiment vous aviez un quelconque problème d'interprétation des dispositions réglementaires, je vous prie de vous concentrer sur cette chose et d'intervenir en cours de législature et de faire des propositions concrètes. J'estime que nous discutons dans le vide et que nous devons être en mesure de faire des choix qui me semblent raisonnables. Je rappelle la proposition que j'ai faite, à savoir une représentation par groupe du Conseil général de Neuchâtel.

## Séance de lundi 28 juin 2004

Finally, l'assemblée souscrit à cette proposition et les personnes suivantes ont été nommées.

Mmes et MM. Laurence Gauchat, (soc).

François Konrad, (popecosol).

José Caperos, (lib).

Daniel Domjan, (rad).

Frédéric Guyot, (udc).

# 14

## **Nomination de la Commission des ports et rives pour la période administrative 2004-2008**

Le président, **M. Christian Boss**, demande à l'assemblée si le principe de maintenir cette commission spéciale est combattu. Tacitement le Conseil général accepte ce maintien.

(15 membres : 6 socialistes, 3 popecosol, 2 libéraux, 2 radicaux, 2 udc)

Mmes et MM. Jean-Pierre Baer, Raymond Maridor, Anne-Dominique Reinhard, Mario Castioni, Béatrice Bois, Thomas Facchinetti, (soc).  
Nicolas Pépin, François Konrad, Doris Angst, (popecosol)  
Gérald Comtesse, Philippe Ribaux, (lib).  
Blaise Péquignot, Pascal Sandoz, (rad).  
Steven Bill, Frédéric Guyot, (udc).

## **Nomination de la Commission pour l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire communal pour la période administrative 2004-2008**

Le président, **M. Christian Boss**, demande à l'assemblée si le principe de maintenir cette commission spéciale est combattu. Tacitement le Conseil général accepte ce maintien.

(15 membres : 6 socialistes, 3 popecosol, 2 libéraux, 2 radicaux, 2 udc)

Mmes et MM. Thomas Facchinetti, Philippe Loup, Béatrice Bois, Raymonde Wicky, Didier Rochat, Patricia de Pury, (soc).  
Eliane Henry Mezil, Blaise Horisberger, Doris Angst, (popecosol).  
José Caperos, Philippe Ribaux, (lib).  
Christian Boss, Daniel Domjan, (rad).  
Marc-André Bugnon, Maria-Angela Guyot, (udc).

## **Nomination de la Commission Exposition nationale Expo.02, pour la période administrative 2004-2008**

Le président, **M. Christian Boss**, demande à l'assemblée si le principe de maintenir cette commission spéciale est combattu.

**M. Philippe Loup**, président du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste est d'avis de ne pas renouveler cette commission car l'Exposition est passée. Il est vrai que les Jeunes-Rives sont en état de reconstruction, c'est le moins que l'on puisse dire mais le suivi de ce projet peut très bien se faire par la Commission des ports et rives, par la Commission du plan d'aménagement et qu'elle n'a donc plus de véritable objet.

**M. Philippe Ribaux**, président du groupe libéral, déclare :

- Le groupe libéral lui aussi estime que cette commission n'a plus sa raison d'être.

**M. Blaise Péquignot**, déclare :

- Le groupe radical ne propose pas non plus le renouvellement de cette commission puisque l'exposition Expo.02 se résume à un vieux pieu... (Avec quelque retard.... Rires dans l'assemblée).

**M. Blaise Horisberger**, président du groupe popecosol, déclare :

- Le groupe popecosol se rallie à cette opinion que la commission n'a plus de raison d'être même si le "vieux pieu" en question sera décoré

Séance de lundi 28 juin 2004

d'une statue et que la Commission Expo.02 aurait pu être convoquée pour statuer sur la statue.

**M. Marc-André Bugnon**, président du groupe udc, déclare :

- Le groupe udc se rallie à la proposition de suppression.

Le président, **M. Christian Boss**, constate que tous les groupes sont favorables à la suppression de cette commission, au nom de l'assemblée, il en prend acte au nom de l'assemblée.

## **Nomination de la Commission spéciale "marchés de l'énergie" pour la période administrative 2004-2008**

Le président, **M. Christian Boss**, demande à l'assemblée si le principe de maintenir cette commission spéciale est combattu. Tacitement le Conseil général accepte ce maintien. Il précise que cette commission est composée de 9 membres et non de 15 comme mentionné par erreur dans l'ordre du jour.

**M. Blaise Horisberger**, président du groupe pepecosol, déclare :

- En ce qui concerne le groupe pepecosol, M. Nicolas de Pury se désiste.

**M. Daniel Domjan**, président du groupe radical, déclare :

- Pour le groupe radical, c'est M. Pascal Sandoz qui prendra ce mandat.

**M. André Obrist** déclare :

- Je me désiste également.

**M. Marc-André Bugnon**, président du groupe udc, déclare :

- Le groupe udc sera représenté par M. Frédéric Guyot.

Finalement, 9 membres : 4 socialistes, 2 pepecosol, 1 libéral, 1 radical, 1 udc, sont désignés.

Séance de lundi 28 juin 2004

Mmes et MM. Didier Rochat, Philippe Loup, Béatrice Bois, Jean-Marie Fauché, (soc).

François Konrad, Blaise Horisberger, (popecosol).

Philippe Ribaux, (lib).

Pascal Sandoz, (rad).

Frédéric Guyot, (udc).

## PROPOS PRESIDENTIELS

Le président, **M. Christian Boss**, déclare :

- Comme je vous l'ai proposé tout à l'heure, nous revenons sur l'épineuse question de la résolution à propos de la Poste. Je ne souhaite pas relancer tout le débat. Je crois que nous allons rester un peu procédurier, sinon cela va dérapier dans tous les sens. Avant de passer la parole, je sou mets au vote la question cruciale, à savoir, inscrivons-nous cet objet à l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui?

Il constate :

- **Par 23 voix contre 13**, vous avez accepté d'inscrire cet objet à l'ordre du jour. Toujours dans le respect des règles, je dois vous demander de vous prononcer sur l'urgence.

**M. Philippe Loup**, président du groupe socialiste, déclare :

- Ce n'est pas que je m'oppose à l'urgence, je pense qu'il est possible que des bureaux de poste soient fermés le 6 septembre mais une résolution n'a véritablement de valeur, face aux autorités exécutives que nous avons en face de nous, mais surtout face à la Poste, que si elle est acceptée. Et, véritablement, elle ne sera pas aboutie ce soir. La population en jugera, surtout si des bureaux de poste sont fermés d'ici là et j'espère bien que cet aboutissement se fera le 6 septembre car, à ce moment, si ce n'était à nouveau pas le cas, j'ai l'impression que travailler pour le bien collectif ne serait que propos pour certains. Nous retirons donc notre demande d'urgence.

**M. Mario Castioni** ajoute :

- Je crois qu'il est bientôt temps que je quitte ce Conseil général car je ne comprends plus rien. Nous venons de voter, selon l'article du règlement que l'objet figurait à l'ordre du jour et nous voulons parler d'urgence. Il n'y



a plus à le faire car si cela figure à l'ordre du jour, nous n'avons pas besoin de voter que nous la mettons à l'ordre du jour. Comme elle est déposée, elle sera à l'ordre du jour du 6 septembre si nous ne votons pas de la mettre à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Nous venons de voter, par 23 voix contre 13 qu'elle serait inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui, nous la traitons à cette séance et nous n'avons plus à nous prononcer sur l'urgence ou non. C'est parce qu'il y a urgence que nous l'avons mise à l'ordre du jour, l'article 28 du règlement est clair. Si nous ne voulions pas le faire, nous n'avons pas à voter et elle aurait été à l'ordre du jour du 6 septembre car elle a été déposée ce soir. Je crois qu'il y a largement 10 jours jusqu'au 6 septembre. Je crois que nous sommes donc liés par le vote du Conseil général.

**M. Pierre Aubert** déclare :

- Il ne faut tout de même pas se sentir lié par le règlement d'une manière aussi absolue. Si les socialistes, eux-mêmes, qui déposent une résolution se rendent compte qu'elle a peu de chances d'aboutir et qu'elle n'a un intérêt que si elle soulève l'unanimité de cette salle et que, dans le cas contraire, elle va plutôt à fin contraire de ce qui serait voulu par les promoteurs. Si le Conseil décide d'ajourner maintenant sa séance pour aller manger, personne ne peut nous forcer à voter cette résolution ce soir et je vous propose de suivre l'avis du groupe socialiste et de laisser cela pour le 6 septembre. Cela n'a pas de sens de régler les affaires de cette manière. Nous avons fait un petit pas de clerc dans cette procédure, c'était assez distrayant de nous voir commencer. Nous ferons probablement mieux la prochaine fois.

Le président, **M. Christian Boss**, déclare :

- Une bagarre de près de 30 minutes sur le fait de savoir s'il faut discuter ou non cette proposition, suivie d'une foule d'interprétations du règlement, des propositions et voilà que ceux qui se sont battus pour que cette résolution figure à l'ordre du jour demandent qu'elle soit traitée plus tard. J'ai un peu de peine à comprendre... J'aimerais que les auteurs de cette résolution répètent clairement ce qu'ils proposent. Si j'ai bien décodé, le développement de cette résolution sera inscrit à l'ordre du jour du 6 septembre.

**M. Blaise Péquignot** précise :

- C'était pour proposer spécifiquement ce que vous venez de dire dans la mesure où cela n'aurait pas été fait.

**M. Philippe Loup** souligne :

- Notre objectif est de faire passer cette résolution car elle est importante aux yeux de la population. L'urgence est malheureusement visiblement pas acquise et la résolution, ce soir, aura peu de chances de convaincre. Je pense que d'ici septembre les esprits seront plus ouverts à cela.

**M. Blaise Horisberger** précise :

- A propos du point concernant la lecture de pièces, vous nous avez donné lecture d'une pétition provenant des habitants de La Coudre et, sachant que nous sommes censés nous prononcer sur les suites à donner à cette pétition, j'aimerais proposer que cette pétition soit traitée en urgence par le Bureau du Conseil général et qu'elle soit transmise en urgence au Conseil communal pour suite utile.

La séance est levée à 20h03.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le chancelier-rédacteur,

Le président,

Le secrétaire,

Rémy Voirol

Christian Boss

Philippe Loup